

Un député « très discret »

« Discret dans les médias, le député du Mâconnais-Clunisois, Benjamin Dirx, revient sur les quinze jours de débats à l'Assemblée nationale sur la réforme des retraites ». C'est par cette accroche qu'un article récent introduit l'interview de Monsieur le député.

Et quelle discrétion en effet !

Une discrétion telle qu'il a refusé de s'exprimer localement pendant des semaines, tous médias confondus, sur cette réforme qui pousse des milliers de personnes dans les rues.

Sa discrétion est telle qu'il n'a jugé bon d'apparaître que pour la Saint Valentin, aux côtés de quelques personnalités locales.

On retrouve ainsi le même souci de discrétion lors des débats à l'Assemblée nationale sur le repas à un euro pour les étudiants, puisque M. Dirx a tout bonnement préféré être absent.

Discrétion encore, quant à la durée des débats sur la réforme des retraites à l'Assemblée nationale, puisque M. Dirx omet de préciser que le gouvernement a choisi d'écourter les échanges.

Les débats n'auront duré que 9 jours parce que le gouvernement a fort opportunément choisi de passer par un budget rectificatif de la Sécurité sociale, avec le fameux article 47-1, permettant de transmettre le texte directement au Sénat sans vote : la véritable obstruction parlementaire aux débats est donc d'abord due au gouvernement...

Discrétion à nouveau quand M. Dirx avoue qu' « il est souvent compliqué de calculer la pension que le retraité obtiendra. (Qu') il y a quasiment autant de cas que de Français ».

Doux euphémismes pour expliquer que le travail et les amendements des députés insoumis ont permis de clarifier quelques points : la retraite à 1 200 € ne concernerait finalement que peu de personnes en France, tout comme le dispositif de « carrières longues » pourrait permettre à certains salariés entrés tôt sur le marché du travail de cotiser 44 annuités !

Discrétion aussi quand il affirme vouloir sauver le système par répartition présenté comme « à bout de souffle », oubliant un peu vite que même le président du Conseil d'Orientation des Retraites estime cette réforme inutile et injustifiée.

Discrétion absolue également quand M. Dirx évoque les « avancées sur l'index senior », manière élégante d'avouer que cet article 2 du projet de loi a été rejeté lors des votes, et cela même par ses amis LR. Mais ce rejet lui aura peut-être échappé.

Discrétion enfin, quand il s'enorgueillit modestement du taux de chômage dans la circonscription, omettant radiations, travail à temps partiel imposé, critères de pénibilité disparus.

Et bien voilà, que voulez-vous, Monsieur Dirx est un homme discret, tout en nuances et en précautions, qui s'apitoie sur le niveau des échanges à l'Assemblée.

Rappelons-lui tout de même, si cela peut aider, que l'Assemblée nationale n'est pas une chambre d'enregistrement mais bien un lieu de débats, d'échanges, de confrontations d'idées et d'arguments. A qui donc voudrait-il faire croire qu'écouter la rue aurait été d'aller sagement jusqu'à l'article 7 du projet et de l'entériner, quand on voit les sondages d'opinion et l'ampleur des manifestations (historique à Mâcon par exemple) ?

Pour conclure avouons, comme lui, que les mots ont une valeur et que les éléments de langage de la majorité retranscrits mot à mot n'ont de valeur que pour ceux qui veulent encore y croire.



C. Amaro et O. Leprévost

Pour les GA France Insoumise du Mâconnais et du Clunisois